NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3001
8 août 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3001e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 8 août 1991, à 11 heures

Président :	M. AYALA LASSO	(Equateur)
Membres :	Autriche	M. HAJNOCZI
	Belgique	M. van DAELE
	Chine	M. LI Daoyu
	Côte d'Ivoire	M. BECHIO
	Equateur	M. ALARCON de QUESADA
	Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
	France	M. ROCHEREAU de la SABLIERE
	Inde	M. GHAREKHAN
	Roumanie	M. MUNTEANU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. LOZINSKY
	Yémen	M. AL-ALFI
	Zaïre	M. LUKABU KHABOUJI N'ZAJI
	Zimbabwe	M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

91-61008/A 0102L (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES CONCERNANT LES DEMANDES D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE ET DE LA REPUBLIQUE DE COREE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/22895)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du rapport (S/22895) du Comité d'admission de nouveaux Membres relatif à la demande d'admission de la République populaire démocratique de Corée et à la demande d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies. Ces demandes d'admission sont contenues dans les documents S/22777 et S/22778, respectivement.

Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution relatif à la demande d'admission de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation des Nations Unies et à la demande d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies. Je félicite le Comité de sa décision de recommander que la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée soient admises à l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil lors de consultations antérieures, je propose que le Conseil adopte sans vote le projet de résolution contenu au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres.

Puisque je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je déclare donc que le projet de résolution contenu au paragraphe 3 du rapport (S/22895) du Comité d'admission de nouveaux Membres a été adopté sans vote en tant que résolution 702 (1991).

Je vais immédiatement faire part de la décision du Conseil de sécurité recommandant l'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire général pour qu'il la transmette à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 60 du règlement intérieur provisoire.

Le Président

Je vais maintenant faire une déclaration, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, au nom des membres du Conseil.

"En adoptant la résolution 702 (1991), le Conseil de sécurité s'est approché de l'aboutissement d'un processus politique, s'acquittant ainsi d'une des fonctions les plus importantes que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir adresser des recommandations à l'Assemblée générale au sujet de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation.

Le Conseil de sécurité a examiné et approuvé à l'unanimité les demandes d'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Il y a eu une heureuse coïncidence entre les aspirations des peuples et des gouvernements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée; c'est pourquoi le Conseil de sécurité a décidé d'examiner ensemble les demandes d'admission des deux parties de la péninsule coréenne à l'Organisation et de statuer en même temps sur les deux.

C'est là un événement historique pour la République de Corée, pour la République populaire démocratique de Corée, pour le continent asiatique et pour la communauté mondiale des nations.

La recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale confirme une fois de plus la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies et constitue un pas de plus vers la réalisation de cette universalité. Je suis convaincu que la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, en tant que nouveaux Membres de notre organisation, contribueront positivement à accroître l'efficacité des travaux de l'ONU et à renforcer le respect de ses principes et objectifs.

En outre, l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée réduira les tensions dans la région, aidera à faire régner la confiance dans leurs relations bilatérales et leur offrira un cadre approprié pour examiner les multiples dossiers qui leur sont communs et surmonter les quelques obstacles qui subsistent dans le processus d'unification.

Le Président

Nous avons vu récemment comment des pays qui ont été adversaires à un certain moment de l'histoire ont trouvé la force spirituelle nécessaire pour oublier leurs divergences au profit de leur intérêt commun, lié au bien-être de leurs populations et du monde en général. Nous vivons à une époque où il semble que l'humanité recouvre la raison. On peut aborder le prochain millénaire dans un esprit plus optimiste. Dans le climat positif créé par la fin de la guerre froide, nous observons avec une grande satisfaction une nouvelle manifestation de compréhension constructive : la recommandation, approuvée par le Conseil de sécurité, concernant l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation mondiale.

Pour conclure, j'ai le grand honneur, en ma qualité de Président du Conseil, de féliciter, au nom de tous les membres du Conseil, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, en ce moment historique."

Comme il n'y a pas d'orateur, le Conseil a ainsi achevé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 11 h 35.